



COMMUNIQUE DE PRESSE – 4 novembre 2024

Distorsions de concurrence : les premières filières françaises tombent !

Depuis 2018, plusieurs filières agricoles françaises se battent à armes inégales face à leurs voisins européens, sans même parler des concurrents hors UE. Ce non-sens, au sein d'un espace de libre échange, découle d'une loi française de 2016 qui interdit l'usage de trois insecticides pourtant autorisés au niveau européen, et bénéficiant de réévaluations régulières.

Si les produits de protection des cultures se font de plus en plus rares en Europe, particulièrement les insecticides, la France continue de sur-transposer, à contre-courant de ses homologues européens.

En effet, l'Italie, 1^{er} producteur européen de noisettes, autorise l'utilisation de l'acétamipride à ses agriculteurs. Cette solution unique permet de lutter contre la punaise diabolique et le balanin, **deux insectes qui ont ravagé les deux tiers de la production française de noisette en 2024** ! Avec de telles pertes enregistrées et aucune perspective d'amélioration, l'année 2024 pourrait signer la fin de cette filière d'excellence, au profit de la noisette italienne et turque, mieux protégée, donc plus compétitive.

La situation des producteurs français de noisettes préfigure celle de nombreuses autres filières, telles que celle du kiwi, confrontée également à la punaise diabolique, ou encore les filières pêches-nectarines, abricots ou pommes, qui peuvent subir des pertes allant jusqu'à la totalité de la production, en cas d'attaque de pucerons particulièrement virulente. Les productions de légumes ne sont pas épargnées non plus, puisque les laitues, les endives, les artichauts, les fraises et les choux n'ont plus de solutions efficaces contre ce ravageur, contrairement à leurs voisins européens.

Les betteraviers français ont fait les frais de cette interdiction en 2020, avec des pertes de rendement très importantes, et depuis, craignent chaque année une forte pression ravageur qui viendrait anéantir la campagne. Les producteurs de plants de pommes de terre sont également dans l'impasse, et assistent impuissants à des refus ou des déclassements de plus en plus importants. En production de semences enfin, certaines surfaces (radis, trèfle violet...) sont en chute libre faute de solutions de lutte efficaces contre les ravageurs.

A l'heure où le Président de la République s'érige en défenseur des productions agricoles françaises face aux conséquences dramatiques du Mercosur, l'urgence exige aussi de rétablir une juste concurrence au sein de l'Union européenne !

Plusieurs parlementaires, en tête desquels Lise Magnier à l'Assemblée nationale, ainsi que Laurent Duplomb et Franck Ménonville au Sénat, ont déposé de nouveau des propositions de loi visant à rendre aux agriculteurs français les mêmes moyens de protection des cultures que leurs concurrents européens.

C'est désormais à la représentation nationale de choisir où sera produite, demain, l'alimentation des Français : notre souveraineté alimentaire et énergétique en dépend !

Contacts presse

CGB (Betteraviers) : Carine MEIER cmeier@cgb-france.fr - 06 27 05 23 80

FNAMS : Valérie TRIJEAN valerie.trijean@fnams.fr - 06 83 86 86 85

FNP Fruits : Gilles BARAIZE g.baraize@fnpfruits.fr - 06 75 17 54 75

Légumes de France : Sylvestre BERTUCELLI s.bertucelli@legumesdefrance.fr - 06 45 20 00 35

Association Nationale Pommes Poires : Sandrine GABORIEAU

s.gaborieau@pommespoires.fr - 06 10 62 70 74

FN3PT (Plants de pommes de terre) : Bernard QUERE bernard.quere@fn3pt.fr - 01 44 69 42 60

ANPN (Noisettes) : Axel CRESTIAN axel-vares10@hotmail.fr - 06 19 84 92 54

UNPT (Pommes de terre) : unpt@producteursdepommesdeterre.org - 01 44 69 42 45

UFS : Vanessa LAI vlai@gs-com.fr – 06 03 51 61 89

BIK (Kiwi) : Adeline GACHEIN adeline.gachein@kiwidefrance.fr – 06 73 07 93 28

AOP Pêches et Abricots de France : Raphaël MARTINEZ

direction@aop-pechesabricots-france.com – 06 09 98 38 09